



PROJET SPORTIF FEDERAL 2020 - 2024



SOMMAIRE

PSF 2020 – 2024

1. Préambules
2. Les trois axes du PSF 2020 – 2024
3. Offres de pratiques
4. Offres d'affiliations
5. Accès aux pratiques
6. Offres de licences et titres de participation

PSF 2020 – 2024 – Plus de détails

7. Affiliation – Plus de détails
8. 5x5 – Plus de détails
9. Basket Loisir – Plus de détails
10. Basket Entreprise – Plus de détails
11. 3x3 – Plus de détails
12. VxE – Plus de détails
13. Basket Santé – Plus de détails
14. Basket Inclusif – Plus de détails
15. BaskeTonik – Plus de détails
16. Packs – Labels – Plus de détails
17. Basket Ensemble – Plus de détails
18. Synthèse

ATTRIBUTION CREDITS PSF 2020

19. Préalables
20. Critères
21. Procédures
22. Dossiers Club, LR-CD

SOMMAIRE

PSF 2020 – 2024

1. Préambules
2. Les trois axes du PSF 2020 – 2024
3. Offres de pratiques
4. Offres d'affiliations
5. Accès aux pratiques
6. Offres de licences et titres de participation

ATTRIBUTION CREDITS PSF 2020

19. Préalables
20. Critères
21. Procédures
22. Dossiers Club, LR-CD

PSF 2020 – 2024 – Plus de détails

7. Affiliation – Plus de détails
8. 5x5 – Plus de détails
9. Basket Loisir – Plus de détails
10. Basket Entreprise – Plus de détails
11. 3x3 – Plus de détails
12. VxE – Plus de détails
13. Basket Santé – Plus de détails
14. Basket Inclusif – Plus de détails
15. BaskeTonik – Plus de détails
16. Packs – Labels – Plus de détails
17. Basket Ensemble – Plus de détails
18. Synthèse



2. LES TROIS AXES DU PSF 2020 – 2024

LES TROIS AXES DU PSF 2020 - 2024

AXE 1 : PERFORMANCE DES EQUIPES NATIONALES

AXE 2 : MODERNISATION DE LA FEDERATION

AXE 3 : ANIMATION DES TERRITOIRES

AXE 2 : MODERNISATION DE LA FEDERATION

Nos objectifs : soutenir les clubs, faciliter les missions de la fédération, proposer des pratiques compétitives ou non compétitives de qualité.

Notre volonté :

- Une démarche qualité
- Un service aux territoires, un soutien aux clubs

Une démarche qualité :

- L'**étoilisation** des clubs, ou comment valoriser leurs actions et leur engagement ;
- L'**étoilisation** des structures du réseau fédéral (ligues régionales et comités départementaux), ou comment valoriser leurs actions au service des clubs, dans le respect du PSF ;
- L'**étoilisation** de la fédération, ou comment valoriser son action dans le cadre de sa délégation.

Un soutien aux territoires, un soutien aux clubs :

- Les soutiens financiers : crédits PSF (part territoriale), autres enveloppes ANS (emploi) ; création d'une commission fédérale et d'un service **Soutien aux clubs**
- La **dématérialisation de la licence** (2020) et des flux financiers (2021)

AXE 2 : MODERNISATION DE LA FEDERATION

Etoilisation : Club Bronze, Argent, Or

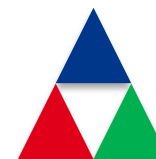
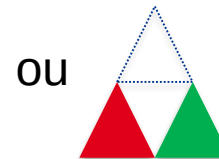
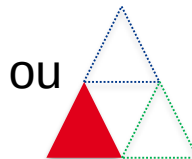
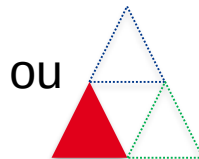
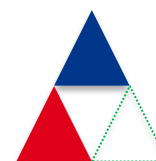
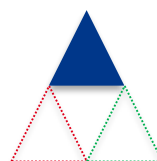
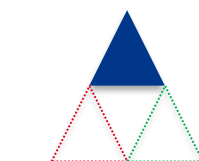


« Structure »

Affiliation



« Pratiques »

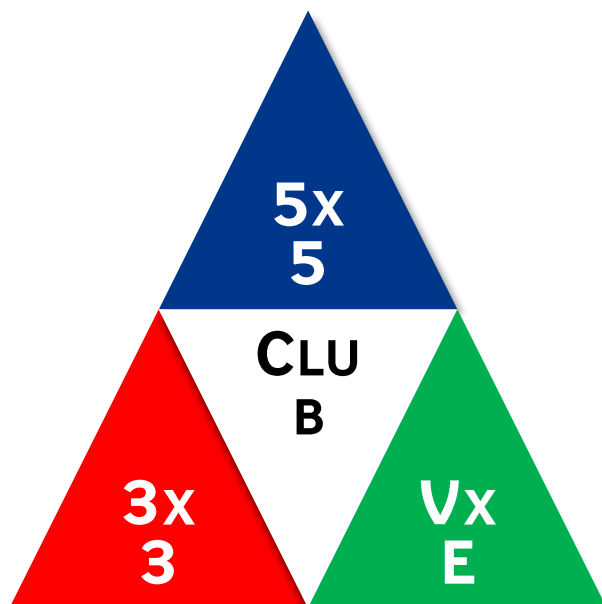


AXE 3 : ANIMATION DES TERRITOIRES

Le Club

- Une association gérée par des dirigeants bénévoles ;
- Un lieu de compétitions, mais pas seulement ;
- De plus en plus, un lieu de vie accueillant des compétitions (5x5 ou 3x3) ou des activités non compétitives (VxE) ;

Sans aucune obligation, le Club affilié propose tout ou partie de ces offres de pratiques à ses licencié(e)s. C'est le principe du **Club 3.0**



AXE 3 : ANIMATION DES TERRITOIRES

Plan Infra :

Objectif : compléter le parc d'équipements sportifs

- Terrains de proximité (3x3) : ANS et fond fédéral ;
- Plateformes de services dans certaines métropoles ;
- Terrains mobiles 3x3.

Territoires ruraux, mixtes et urbains

Objectif : tenir compte de la particularité des territoires de métropoles et ultramarins, qu'ils soient ruraux, mixtes ou urbains.

Plan Mixité 2024

Objectif : répondre aux attentes de la société, plus de mixité au sein du basket français.

Conventions Conseils Régionaux

Objectif : nouer des partenariats pluriannuels tripartites (Conseil régional, fédération, ligue régionale) pour mettre en mouvement le PSF dans chaque région.

3.
OFFRES DE PRATIQUES
Que propose la FFBB ?

OFFRES DE PRATIQUES

Les offres de **pratiques compétitives (5x5 et 3x3)**

Distinguons :

- La vraie compétition, normée, régulée et pour laquelle les contraintes sont justifiées parce qu'elle attribue un titre de champion, le **Basket Compétition** ;
- La compétition plus de loisir, ciblant un plus grand public (loisir), le **Basket Loisir**, et le monde de l'entreprise ou d'établissements publics, le **Basket Entreprise** ; les deux sont plus souples, plus permissives, parce qu'elles n'attribuent pas de titre de champion.

Même démarche avec le 3x3

Les offres de **pratiques non compétitives du Vivre Ensemble (VxE)**

- Basket Santé, Basket Inclusif, BaskeTonik ;
- Basket Pénitenciaire, Basket Ensemble ;
- Partenariats Éducatifs : Opérations Basket dans le monde scolaire et universitaire (OBE, OBC, OBL, OBU) ;
- Centre Génération Basket, Garderie Découverte ;
- Camps, Esport, Soutien scolaire, etc.

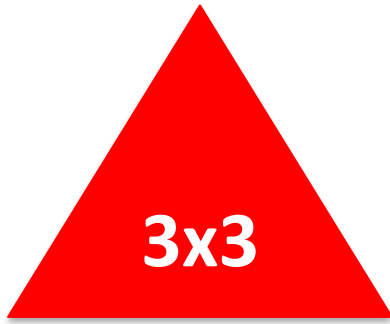
L'intérêt des **Joueur(se)s d'Intérêt Général**

OFFRES DE PRATIQUES - RESUME



5x5

Basket Compétition
Championnats
Coupes
Basket Loisir
Basket Entreprise



3x3

Basket Compétition
Championnats
Opens
Basket Loisir
Basket Entreprise



VxE

Basket Santé
Basket Inclusif
BaskeTonik
Basket Pénitentiaire
Basket Ensemble
OBE-C-L-U
CG Basket
Garderie Découverte
Camps
Esport
Soutien scolaire
Etc.

4.
OFFRES D’AFFILIATIONS
Comment devenir club fédéral ?

OFFRES D'AFFILIATIONS

Une **association (A)** et un **établissement (E)** s'affilient pour devenir membres et donc clubs de la FFBB ; ce lien entraîne des droits et des devoirs.

L'affiliation diffère en fonction de type de structure (A ou E) ou de pratiques proposées : **compétitives (1)** ou **non (2)**

Structure	Pratique compétitive	Pratique non compétitive	Affiliation
Association	5x5 et/ou 3x3	VxE	A1
Association		VxE	A2
Etablissement	Basket Entreprise 5x5 et/ou 3x3	VxE	E1
Etablissement		3x3 et/ou VxE	E2

5.
ACCES AUX PRATIQUES
Comment un club accède aux pratiques ?

ACCES AUX PRATIQUES

La fédération offre un accès simple au club selon les pratiques qu'il souhaite proposer :

Pratiques compétitives :

- **Droit d'engagement** : permet au club d'engager une équipe dans un championnat (5x5 ou 3x3) ou coupe ;
- **Pack d'organisation** : permet à un club d'organiser un Open 3x3 (Start ou Plus) ; il reçoit des services et une dotation dédiée à ce tournoi.

Pratiques non compétitives (VxE) :

- **Pack Basket Santé Confort** : permet au club de proposer l'activité Basket Santé Confort ; il reçoit des services et une dotation dédiée à cette pratique ;
- **Pack Basket Santé Résolutions** : idem
- **Pack Basket Inclusif** : idem
- **Pack Basketonik (niveau 1 ou 2)** : idem
- **Pack +** (en projet) : Possibilité pour le club de choisir un pack + avec plus de services et une meilleure dotation

6.

OFFRES DE LICENCES

Comment adhérer à un club et accéder aux pratiques en club?

TITRE DE PARTICIPATION

Comment accéder aux pratiques hors club?

OFFRES DE LICENCES ET TITRES DE PARTICIPATION

La FFBB a revu son offre de **licences** (au sein d'un club) et de **titres de participation** (hors club) dans un souci de simplification et pour tenir compte des nouveaux modes de consommation et des nouvelles offres de pratiques.

CLUB	HORS CLUB
Licence	Titre de participation

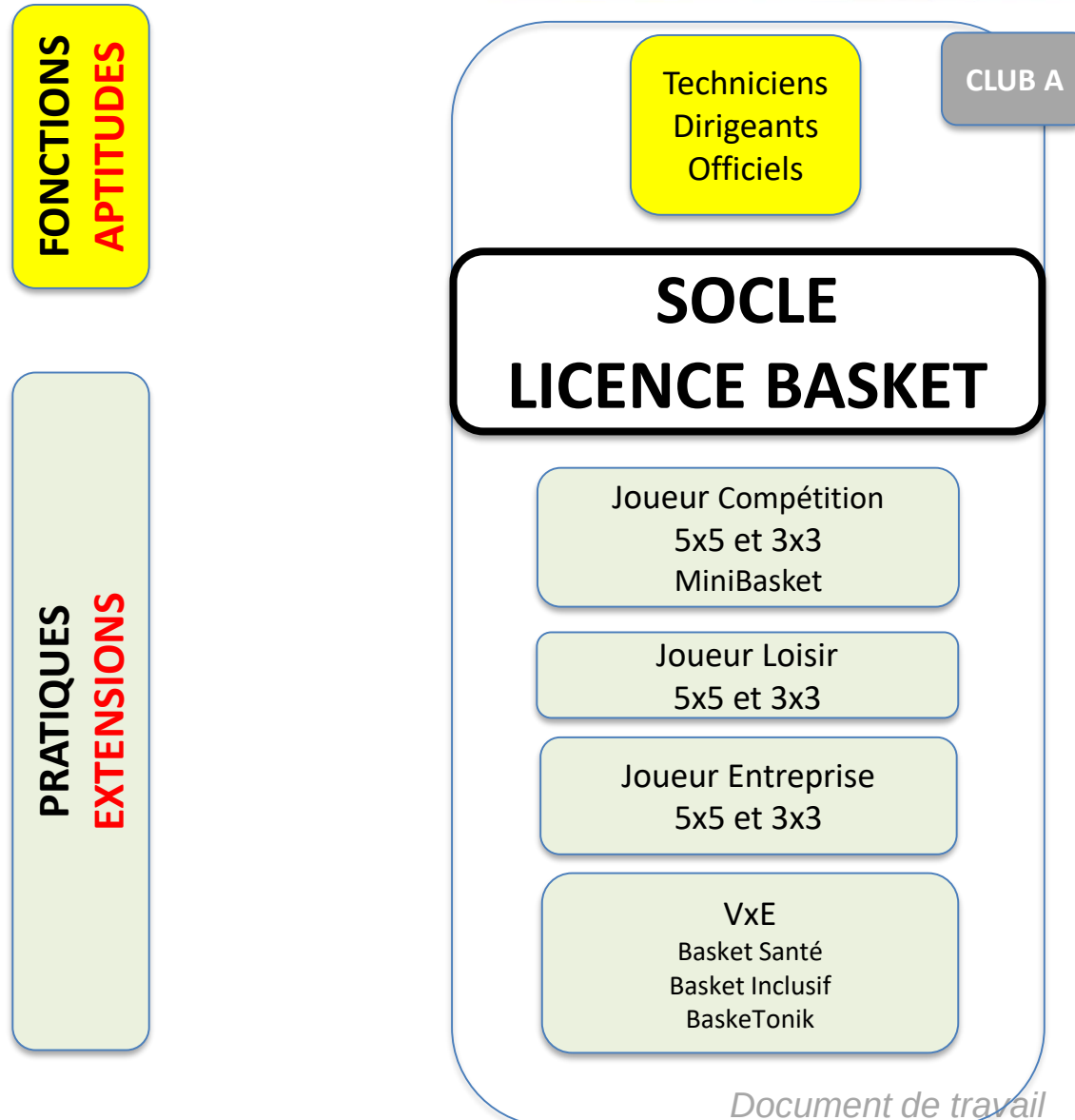
OFFRES DE LICENCES - CLUB

Au sein d'un club, chaque personne devient licenciée en prenant le **socle** de la licence de club ; il est permis à un licencié d'assurer des **fonctions** de dirigeant, technicien ou officiel en fonction de ses **aptitudes** médicales et celles reconnues par la FFBB.

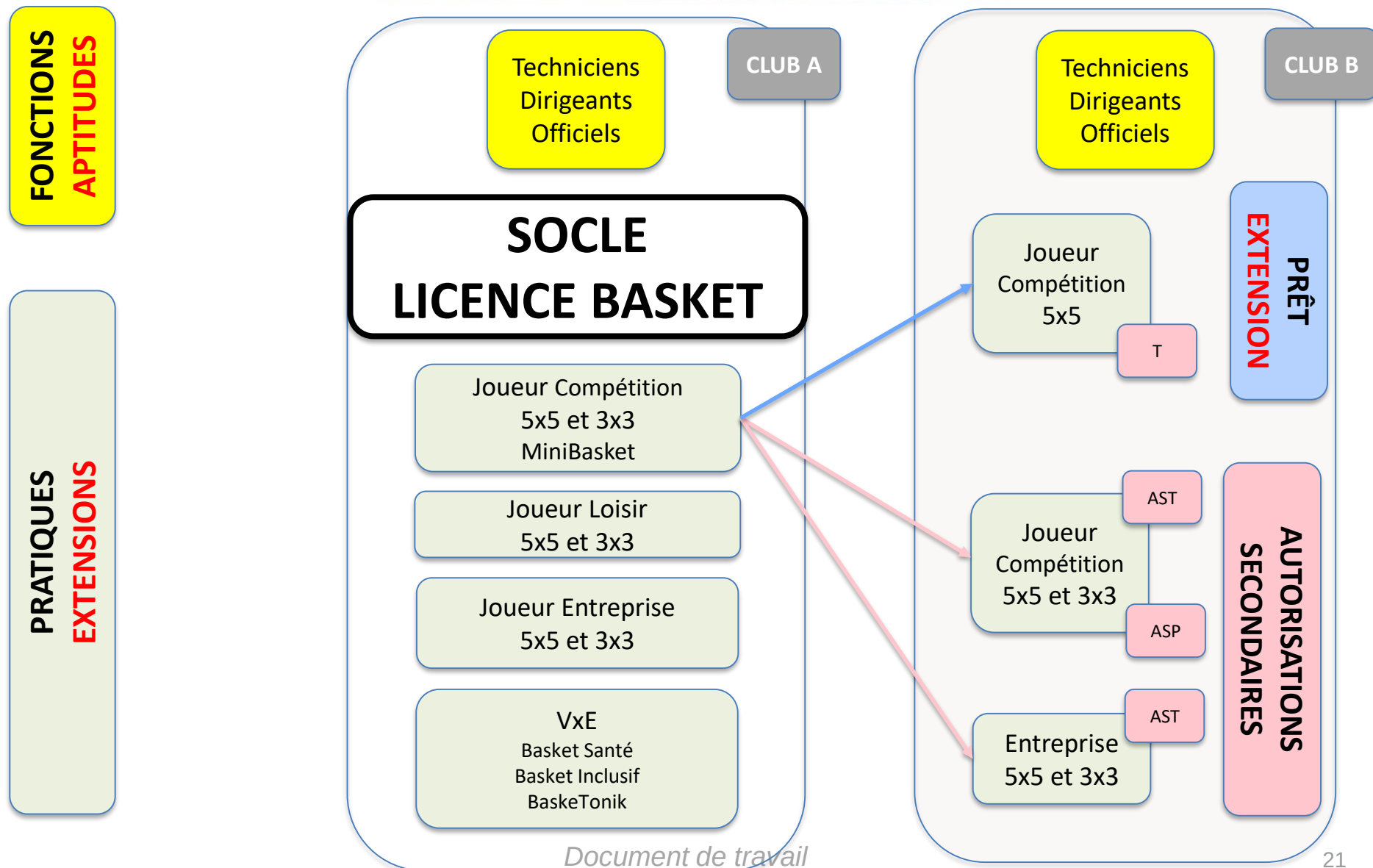
Ensuite, pour participer aux **pratiques** proposées par le club, le licencié, détenteur du socle, prend une **extension**.

Enfin, des **dispositifs** sont mis en œuvre afin de permettre la **coopération** entre les clubs et la possibilité, pour des licenciés d'un club, d'assurer des fonctions ou de participer à des pratiques compétitives au sein d'un 2^{ème} club.

SCHEMA DE L'OFFRE DE LICENCES DANS UN CLUB



SCHEMA GLOBAL DE L'OFFRE DE LICENCES EN CLUBS



TITRES DE PARTICIPATION – HORS CLUB

Des pratiquant(e)s peuvent participer à des activités basket hors d'un club ; compte tenu de la concurrence de plus en plus importante d'autres structures non affiliées à la FFBB (associations affiliées à d'autres fédérations, associations socio-sportives, promoteurs), il appartient à la fédération, ligues et comités, de développer des offres hors club afin d'amener ces pratiquant(e)s à se licencier dans un club.

Ces offres de pratiques hors club donnent l'opportunité de proposer à ces pratiquant(e)s des **titres de participation**, gratuits ou payants, pour une durée très courte (ex. un jour) ou plus longue (saison).

Ces pratiquant(e)s, titulaires d'un titre de participation, donc non licencié(e)s de club, ne peuvent pas prendre part à la vie fédérale.

TITRES DE PARTICIPATION – HORS CLUB

Différents titres de participation :

- **‘Licence hors club’ Contact Basket**, gratuite et pour une saison : permet de recenser tous les participants à la découverte de nos activités (ex. OBE, OBC, OBL, découverte des activités de VxE (Basket Santé), etc.) ;
- **‘Licence hors club’ Micro Basket**, payante (au profit des CD) et pour une saison : permet de participer aux activités de garderie découverte mises en œuvre par les Comités départementaux (avec la contribution des clubs) ;
- **‘Licence hors club’ Juniorleague 3x3 ou Seniorleague 3x3**, payante et pour une saison : permet de participer aux circuits d’Opens Start, Opens Plus et Open de France 3x3 ;
- **‘Pack’ Basket Entreprise**, payant pour une saison : permet à une entreprise d’engager une équipe de 10 joueur(se)s au sein d’une compétition Basket Entreprise
- **‘Pass hors club’**, payant et d’une courte durée : permet de participer à un événement (ex. un Open Start 3x3, ou un Camp Basket ou une rencontre-tournoi de Basket Entreprise)

SOMMAIRE

PSF 2020 – 2024

1. Préambules
2. Les trois axes du PSF 2020 – 2024
3. Offres de pratiques
4. Offres d'affiliations
5. Accès aux pratiques
6. Offres de licences et titres de participation

PSF 2020 – 2024 – Plus de détails

7. Affiliation – Plus de détails
8. 5x5 – Plus de détails
9. Basket Loisir – Plus de détails
10. Basket Entreprise – Plus de détails
11. 3x3 – Plus de détails
12. VxE – Plus de détails
13. Basket Santé – Plus de détails
14. Basket Inclusif – Plus de détails
15. BaskeTonik – Plus de détails
16. Packs – Labels – Plus de détails
17. Basket Ensemble – Plus de détails
18. Synthèse

ATTRIBUTION CREDITS PSF 2020

19. Préalables
20. Critères
21. Procédures
22. Dossiers Club, LR-CD

BASKET ENTREPRISE – PLUS DE DETAILS

- Le **Basket Entreprise** est une offre de pratique compétitive qui permet, de développer le nombre de pratiquant(e)s, autour de joueurs (joueuses) licencié(e)s, d'anciens joueurs ou mêmes de personnes qui n'ont que très peu pratiqué.
- Il est parfois compliqué de demander à une entreprise ou une administration, de monter une association pour s'affilier, puis licencier des joueurs et engager une équipe dans un championnat corpo.
- Il a été décidé de faire **cohabiter**, dans une même compétition **Basket Entreprise**, des équipes de licenciés, provenant de clubs affiliés, et des équipes, montées au sein d'entreprises et administrations et composées de joueur(se)s non licencié(e)s.
- Le comité départemental (ou la ligue régionale) propose à l'**entreprise** une prestation forfaitaire comprenant l'affiliation (Affiliation E1), la participation d'une équipe composée de 10 personnes (*certificat médical compétition ou questionnaire de santé obligatoire*), la *gestion de la compétition (format adapté)*, la *mise en avant de l'entreprise (communication, événementiel)*; *exemple de valorisation de cette prestation 550 € HT (dont 150€ d'affiliation)*
- Moyennant un forfait financier, la ligue régionale pourrait proposer la même prestation ou bien la participation à un trophée régional composé d'équipes de chaque département, etc.

BASKET ENTREPRISE – PLUS DE DETAILS

- **Association :**
 - Une association (affiliation A1) a la possibilité d'engager une équipe dans une compétition Basket Entreprise ;
 - Cette équipe sera composée de licencié(e)s avec une extension Joueur Compétition ou Joueur Entreprise ;
 - Elle peut accueillir des Joueur(se)s Compétition d'un autre club, titulaires d'une AST Entreprise (Autorisation Secondaire Territoire Entreprise).
- **Etablissement :**
 - Les établissements à prospecter forment le tissu économique local ; ils sont très sollicités par les autres fédérations (dont la FFSE), les promoteurs, les professionnels du secteur de la santé et du bien être ;
 - Pour nous différencier, le contact peut être favorisé par un licencié de club au sein de cet établissement qui mobilisera des membres pour former une équipe et favorisera le financement du forfait que proposera le Comité Départemental ;
 - Il a été décidé de simplifier la démarche qui se résume par un devis forfaitaire et une facturation annuelle ; le seul point important est que chaque participant devra avoir un certificat de non contre indication à la pratique du basket;
 - L'enjeu sera de faire cohabiter dans une même compétition (5x5, 3x3, mixte ou non), des équipes de clubs et des équipes d'établissements.

SOMMAIRE

PSF 2020 – 2024

1. Préambules
2. Les trois axes du PSF 2020 – 2024
3. Offres de pratiques
4. Offres d'affiliations
5. Accès aux pratiques
6. Offres de licences et titres de participation

PSF 2020 – 2024 – Plus de détails

7. Affiliation – Plus de détails
8. 5x5 – Plus de détails
9. Basket Loisir – Plus de détails
10. Basket Entreprise – Plus de détails
11. 3x3 – Plus de détails
12. VxE – Plus de détails
13. Basket Santé – Plus de détails
14. Basket Inclusif – Plus de détails
15. BaskeTonik – Plus de détails
16. Packs – Labels – Plus de détails
17. Basket Ensemble – Plus de détails
18. Synthèse

ATTRIBUTION CREDITS PSF 2020

19. Préalables
20. Critères
21. Procédures
22. Dossiers Club, LR-CD

BASKET ENSEMBLE – PLUS DE DETAILS

Le **Basket Ensemble** est une nouvelle **offre sur mesure** qui s'adresse aux établissements intéressés par une activité autour du basket pour leurs personnels ou clients ;

Autour de nos offres de pratiques, le **monde de l'entreprise** peut être intéressé par des Journées Entreprise sur mesure : temps partagés par les salariés (et leurs familles) d'une entreprise ou les salariés d'un groupement d'entreprise ; découverte du Basket Santé ou Basketonik, animations et tournois amicaux 5x5 ou 3x3 ;

Autour du Basket Santé, les **EHPAD** peuvent être intéressés par des prestations sur mesure ;

Ces offres sur mesures sont organisées par les associations et établissements affiliés ou bien par les structures déconcentrées, ligues et comités.

Elles feront l'objet d'un devis et d'une facturation

Les clubs pourront mobiliser leur **Joueur(se) d'Intérêt Général**

SYNTHESE

Les **offres fédérales** tiennent compte :

- De l'**affiliation** d'une association ou d'un établissement ;
- Des **accès** aux diverses pratiques :
 - Le **droit d'engagement** d'équipes dans des championnats ou coupes,
 - Le **pack d'organisation** de tournois 3x3,
 - Les 2 **packs** Basket Santé, le **pack** Basket Inclusif et 2 **packs** BaskeTonik (les **packs+** moyennant un supplément),
- De la nouvelle organisation de la **licence** :
 - Son **socle** unique pour adhérer au club,
 - Ses **4 extensions** pour pratiquer au sein du club,
 - Ses **3 autorisations secondaires** et son **extension prêt** pour pratiquer au sein d'un autre club,
- Des **mutations** de licenciés entre clubs ;
- Des **titres de participation** pour pratiquer hors club.

SYNTHESE

				PRATIQUES																		
				EN CLUB													HORS CLUB					
				5x5			3x3						VxE				VxE					
				BASKET COMPETITION	BASKET LOISIR	BASKET ENTREPRISE	JUNIOR LEAGUE	SUPER LEAGUE	OPEN START	BASKET ENTREPRISE	BASKET LOISIR	CHAMPIONNAT CLUB	SANTE	INCLUSIF	TONIK	AUTRES PRATIQUES VxE CLUB	GARDERIE DECOUVERTE	OB E-C-L-U	AUTRES PRATIQUES VxE HORS CLUB			
CLUB	AFFILIATION	ASSOCIATION	A1	A1																		
			A2														A2					
		ETABLISSEMENT	E1																			
			E2														E2					
	ACCES AUX PRATIQUES	ENGAGEMENT EQUIPE			OUI			OUI														
		PACK ORGANISATION OPEN 3x3			OUI																	
		PACK BASKET SANTE (2 PACKS)													SANTE							
		PACK BASKET INCLUSIF															INCLUSIF					
		PACK BASKETONIK (2 PACKS)															TONIK					
	LICENCE	SOCLE POUR TOUT LICENCIE EN CLUB			SOCLE																	
		LICENCE CLUB																				
		EXTENSION POUR PRATIQUE EN CLUB																				
		JOUEUR COMPETITION			EXT JC																	
		JOUEUR ENTREPRISE				EXT JE				EXT JE												
		JOUEUR LOISIR				EXT JL				EXT JL		EXT JL										
		VIVRE ENSEMBLE Santé, Inclusif, Tonik															EXT VxE					
		JOUEUR COMPETITION PRETE (T)			T																	
		AUTORISATION SECONDAIRE POUR JOUEUR COMPETITION EN CLUB																				
		Joueur Compétition AST Compétition			AST											AST						
		Joueur Compétition AST Entreprise				AST							AST									
		Joueur Compétition ASP Compétition			ASP																	
HORS CLUB	TITRE DE PARTICIPATION	Licence hors club CONTACT BASKET																CONTACT BASKET				
		Licence hors club MICRO BASKET																LIC MB				
		Licence hors club JUNIORLEAGUE 3x3									LIC JL											
		Licence hors club SUPERLEAGUE 3x3									LIC SL											
		Pack Basket Entreprise									OUI											
		PASS hors club pour un événement sportif - jouer 1 Open Start 3x3 - ou participer à 1 Camp Basket									PASS		PASS									

SYNTHESE

Offre tarifaire des licences et titres de participation (saison 2020-2021) :

CLUB	
PRATIQUES	CATEGORIES
LICENCIE EN CLUB (2019-2020 et avant)	
Dirigeant, Officiel, Technicien	toutes
SOCLE POUR TOUT LICENCIE EN CLUB	
Licence Club	toutes
EXTENSIONS POUR PRATIQUE EN CLUB	
Joueur Compétition	U11
	U12 à U15
	U16 à U18
	U19 et plus
Joueur Entreprise	U19 et plus
Joueur Loisir	U19 et plus
Vivre Ensemble	U18
Santé, inclusif, Tonic	U19 et plus
Extention d'un Joueur Compétition en vue d'un prêt (T) pour un autre Club	U13
	U14 à U15
	U16 et plus
AUTORISATION SECONDAIRE POUR JOUEUR COMPET	
Joueur Compétition AST Compétition	U13
	U15
	U16 et plus
Joueur Compétition AST Entreprise	U18
	U19 et plus
Joueur Compétition ASP Compétition	U18
	U19 et plus
MUTATION POUR TOUT LICENCIE ENTRE DEUX CLUBS	
Mutation	U13
	U14 et plus

HORS CLUB	
PRATIQUES	CATEGORIES
Licence hors club Contact Basket	toutes
Licence hors club Micro Basket	U6
Licence hors club Juniorleague 3x3	U18
Licence hors club Superleague 3x3	U19 et plus
Pass hors club pour un événement sportif - jouer 1 Open Start 3x3 - ou participer à 1 Camp Basket - ou jouer Entreprise	U18
	U19 et plus
	U19 et plus
Licence hors club Agent Sportif AGTSP	

SOMMAIRE

PSF 2020 – 2024

1. Préambules
2. Les trois axes du PSF 2020 – 2024
3. Offres de pratiques
4. Offres d'affiliations
5. Accès aux pratiques
6. Offres de licences et titres de participation

PSF 2020 – 2024 – Plus de détails

7. Affiliation – Plus de détails
8. 5x5 – Plus de détails
9. Basket Loisir – Plus de détails
10. Basket Entreprise – Plus de détails
11. 3x3 – Plus de détails
12. VxE – Plus de détails
13. Basket Santé – Plus de détails
14. Basket Inclusif – Plus de détails
15. BaskeTonik – Plus de détails
16. Packs – Labels – Plus de détails
17. Basket Ensemble – Plus de détails
18. Synthèse

ATTRIBUTION CREDITS PSF 2020

19. Préalables
20. Critères
21. Procédures
22. Dossiers Club, LR-CD

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020 - PREALABLES

Agence Nationale du Sport :

- Subvention octroyée pour une action réalisée sur l'année 2020 ;
- Obligation de finaliser un PSF ;
- Crédits PSF à répartir hormis certains territoires (Corse, Polynésie, etc.) ;
- Gestion des crédits emploi 2020 non affectée aux fédérations ;
- Tendre vers l'équilibre en 2024 : 50% Clubs – 50% LR/CD
- Fond d'amorçage maintenu à 20 000 € en 2020 par fédération (2 ans).

FFBB :

- Reprendre les 3 axes du PSF et assurer une cohérence entre PSF et chaque PST ;
- Imaginer des leviers pour favoriser l'évolution du nombre de licenciés ;
- Imaginer des leviers territoriaux pour ajuster le PSF aux réalités du terrain ;
- Tenir compte du PPF FFBB, des crédits du MS dans ce cadre via le BOP 219 ;
- Prendre en considération la démarche qualité ;
- Crédits PSF pour l'action et l'intention ; crédits FFBB pour bonus liés à la performance
- Mettre en œuvre une garantie de l'éthique et de l'intégrité de la démarche ; conditions d'inéligibilité
- Avoir une démarche globale des différentes aides aux territoires ;
- Être transparent ;
- Communiquer début mars (critères, méthodes, calendrier) après validation ANS.

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

- **REPARTITION CLUBS / STRUCTURES (LR / CD)**
- Valeur de référence initiale pour l'année 2019 :
 - Clubs = 38% Ligues + Comités = 62%
- Cible imposée par l'ANS en 2024 :
 - Clubs = 50% Ligues + Comités = 50%
- Échéancier pour atteinte de la cible :
 - 2020 : Clubs = 40% Ligues + Comités = 60%
 - 2021 : Clubs = 42% Ligues + Comités = 58%
 - 2022 : Clubs = 45% Ligues + Comités = 65%
 - 2023 : Clubs = 47% Ligues + Comités = 53%
 - 2024 : Clubs = 50% Ligues + Comités = 50%



20. CRITERES

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

CRITERES CLUB (sous réserve accord ANS)

Les **CLUBS** pourront déposer au total **5 fiches** de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS. Au maximum 1 fiche par thématique.

Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n° 1 : Structuration du club comme outil de pérennisation ou de développement (outils de gestion, innovation, relation avec son environnement social et économique)
- Thématique n° 2 : Organisation, par le club, d'évènements fédéraux
- Thématique n° 3 : Soutien aux clubs dans la création d'offres de pratiques compétitives proposées par la FFBB (5x5, 3x3) dans une démarche qualité répondant à la politique fédérale

Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n° 4 : Soutien aux clubs dans la création d'offres de pratiques non compétitives VxE proposées par la FFBB, dont le Basket Santé

Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n° 5 : Soutien aux clubs dans leurs actions liées à la politique fédérale, en lien avec la mixité et la citoyenneté

Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique

Les clubs disposeront d'un « Guide pratique » détaillant quel contenu dans quelle fiche.

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

CRITERES LR-CD (sous réserve accord ANS)

Les **LR-CD** pourront déposer au total **9 fiches** de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS. Au maximum 1 fiche par thématique.

Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n° 6 : Développement, par le réseau des Comités et Liges, d'actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF) > **au sein des ligues plurisectorielles uniquement**
- Thématique n° 7 : Organisation et coordination, par le réseau des Comités et des Liges, d'évènements fédéraux
- Thématique n° 8 : Contribution, par le réseau des Comités et des Liges, à la formation fédérale
- Thématique n° 9 : Développement, par le réseau des Comités et des Liges, du nombre d'équipes engagés dans les compétitions fédérales (5x5, 3x3, tout niveau et toute catégorie)
- Thématique n° 10 : Développement, par le Comité, de la création de clubs (créa club), d'extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou du nombre de licenciés
- Thématique n° 11 : Développement, par le réseau des Comités et des Liges, d'actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)
- Thématique n° 12 : Accompagnement, par le réseau des Comités et des Liges, des maitres d'ouvrage dans leurs projets d'infrastructures dédiées au basketball (terrains de proximité, terrains mobiles 3x3)

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

CRITERES LR-CD (sous réserve accord ANS)

Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n° 13 : Accompagnement, par le réseau des Comités et des Liges, des pratiques VxE proposées par la FFBB, dont le Basket Santé

Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n° 14 : Développement, par le réseau des Comités et des Liges, d'actions liées à la mixité et la citoyenneté

Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique

Les Comités et Liges disposeront d'un « Guide pratique » détaillant quel contenu dans quelle fiche.

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

ELIGIBILITE

Les clubs éligibles :

- Les clubs, constitués en associations sportives régulièrement affiliées à la Fédération Française de Basket Ball à la date du dépôt du dossier pour la saison 2019 – 2020.
- Les sections « Basket-Ball » des clubs omnisports pourront déposer des projets auprès de la Fédération si elles répondent aux objectifs.
- Les sections « Basket-Ball » ou clubs ASPTT, affiliés à la Fédération Sportive des ASPTT, auront l'obligation de déposer auprès de la Fédération des ASPTT et uniquement auprès de celle-ci.

Les clubs bénéficiaires devront :

- Avoir licencié l'ensemble de leurs membres auprès de la FFBB ;
- Être à jour financièrement avec le Comité, la Ligue et la Fédération à la date de dépôt du dossier.

Pour qu'un comité ou une ligue soit éligible, il est nécessaire que :

- Ses statuts soient votés en AG et validés par la FFBB à la date du dépôt du dossier pour la saison en cours
- La structure ait signé la convention de délégation fédérale

Ne sont pas éligibles :

- Les établissements affiliés ;
- Les sociétés sportives ;
- Les unions ;
- Les éventuelles associations support à des Coopérations Territoriales de Clubs ;

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- Le seuil minimum est maintenu à 1 500 € par bénéficiaire (club, comité, ligues)
- Il est abaissé à 1 000 € pour les bénéficiaires dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- Les actions présentées doivent répondre aux objectifs de l'Agence Nationale du Sport, lesquelles sont déclinées dans le Projet Sportif Fédéral.
- Dans le cadre d'un fonctionnement efficient, il est acquis de participer obligatoirement aux réunions regroupant les différentes structures (FFBB, LR, CD) (ex. Conseil des Présidents, zones, séminaires)
- Le seuil minimum est estimé au cumul des sommes attribuées par fiche action
- Attention l'aide financière ne peut pas :
 - être supérieure à 50 % du budget de l'action concernée
 - être supérieure à la somme demandée
- Les Comités et les Ligues ne peuvent jouer le rôle de « chef de file » > le reversement est bien interdit



22. PROCEDURES

ATTRIBUTION DES CREDITS PSF 2020

PROCEDURES

Création d'une commission fédérale et d'une sous-commission par ligue régionale de métropole
Dossiers clubs de métropoles par la commission régionale
Dossiers clubs ultramarins par la commission fédérale
Dossiers comités et ligues par la commission fédérale

CALENDRIER

Fin février 2020

6 Mars

6 Mars

Du 9 mars au 15 mars

Mi-février – mars 2020

A partir de mars 2020

Dès retour de l'ANS

Mi-mars à 15 avril

Semaine du 9 au 13 mars

Du 9 mars au 25 mars

Bureau Fédéral du 28 mars

Vendredi 10 Avril

Du 15 avril au 15 mai

Bureau Fédéral du 20 mai

Du 20 mai au 15 juin

Bureau Fédéral du 19 juin

Du 22 juin au 30 juin

30 juin 2020

Juillet – septembre 2020

Mise en ligne des outils « Le Compte Asso » et « OSIRIS »

Finalisation des supports de communication : Guides Club, CD LR

Transmission des documents PSF à l'Agence Nationale du Sport pour validation

Retour ANS

Organisation de sessions de formation sur les outils informatiques

Lancement des campagnes par les fédérations (après retour ANS)

Diffusion des supports définitifs vers Clubs, Comités et Ligues

Saisie par les Clubs, Comités et Ligues des dossiers dans Compte Asso

Audioconférence avec présidents Sous-Commissions Régionales et Commission Fédérale

Tests sur les forfaits proposés sur les grilles d'évaluation avec des dossiers clubs, comités et ligues

Validation des forfaits des grilles d'évaluation

Réunion Commission fédérale et présidents des sous-commissions régionales

Évaluation des dossiers clubs par les Sous-Commissions régionales

Évaluation des dossiers Comités et Ligues par la Commission fédérale

Version 1 des évaluations, présentée par la Commission fédérale

Ajustements des dossiers clubs, Comités et Ligues par la Commission fédérale

Validation de l'ensemble des montants attribués

Saisie des montants dans Osiris

Retour des propositions des fédérations sur la liste des bénéficiaires et des montants associés

Vérifications par l'Agence nationale du Sport

Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par les fédérations

Paieement par l'Agence nationale du Sport et envoi des notifications (d'accord / de refus)



La dématérialisation de la licence



LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- 4 étapes
- Saison 2019 - 2020: dématérialisation du support
 - Plus de carton de licence
- Saison 2020 – 2021: dématérialisation des processus
 - Dans une page web le licencié
 - Crée sa licence
 - Renouvelle sa licence
 - Démissionne et mute

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- Saison 2020 – 2021: uniquement des cas simples
 - Surclassements simples
 - Licences étrangers non traitées
 - AST et ASP non traitées
 - Extensions T non traitées
- Saison 2021 – 2022: suite des travaux
 - Tous les cas de licences
 - Paiement des cotisations en ligne

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **Le renouvellement**

- En fin de saison le club identifie les licenciés qu'il souhaite voir renouveler
- Chaque licencié reçoit un lien hypertexte l'invitant à effectuer les démarches de renouvellement
- Le licencié enregistre son renouvellement en joignant les pièces justificatives (CM si besoin, CNI si besoin)

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **Le renouvellement - suite**
- Le licencié choisit ses fonctions, ses extensions de pratiques
- Pour la saison 2020 – 2021 sera proposée une transposition des offres actuelles
- Exemple FBI proposera à un titulaire d'une JC, le renouvellement du socle et une extension « Joueur en compétition 5x5 et 3x3 »

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **Le renouvellement - suite**
- Les aptitudes métiers sont traitées par la Ligue Régionale ou le Comité Départemental
 - Formation initiale
 - Revalidation d'un officiel
 - Revalidation d'un entraîneur
- Les Autorisations Secondaires (T et P), les extensions T, sont traitées par le Comité, avec des formulaires adaptés

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **Le renouvellement - suite**
- Le club vérifie et valide en ligne
- Dès **validation** la **qualification** du joueur est **acquise**, comme actuellement.
- Le Comité, dans un délai de 15 jours, vérifie les données saisies et peut remettre en cause la qualification
- Le délai des 15 jours sera mis en route à compter du 15 Août

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **La création**
- Le futur licencié contacte le club
- Le futur licencié reçoit un lien hypertexte l'invitant à effectuer les démarches de création
- Le futur licencié enregistre sa licence en joignant les pièces justificatives
- Mêmes principes de validation, de qualification, de vérification que pour le renouvellement

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **La démission / mutation**
- Le licencié contacte le nouveau club
- Le licencié reçoit un lien hypertexte l'invitant à effectuer les démarches de démission / mutation
- Le futur licencié enregistre sa démission et sa mutation (demande de licence) en joignant, si besoin, les pièces justificatives
- Le club quitté est informé par mail et via FBI
- Le club d'accueil vérifie et valide

LA DEMATERIALISATION DE LA LICENCE

- **La démission / mutation - suite**
- En fonction de la date de démission et des pièces justificatives, FBI **propose le type de mutation** (1 ou 2)
- Dès **validation par le club la qualification** du joueur est **acquise. NOUVEAU**
- Le Comité, dans un délai de 15 jours, vérifie les données saisies et peut remettre en cause la qualification



La dématérialisation de la ré-affiliation



DEMATÉRIALISATION DE LA RE-AFFILIATION

- La saison prochaine la ré-affiliation d'un club sera dématérialisée dans FBI
- Sont concernées les ré-affiliations des associations type A1 (clubs 5x5, 3x3 et VxE ou clubs 3x3 et VxE)
- L'affiliation reste sur le principe actuel

- Fonctionnalités accessibles à partir du 15/05. Ré-affiliation à faire avant le 30/06
- Le club identifiera dans FBI l'offre de pratique qu'il souhaite proposer:
 - 5x5 et/ou 3x3 compétition
 - Loisir 5x5 et/ou 3x3
 - Entreprise
 - VxE (Basket Santé,.....)

- Aucune intervention du Comité dans le processus de ré-affiliation
- Dès le 1^{er} juillet en associant ré-affiliation et renouvellements de licences:
 - Qualifications au 01/07/2020
 - Joueurs qualifiés pour les OPENS 3x3



LA FFBB et le SNU



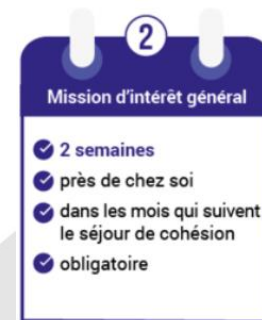
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

- **Qu'est-ce que le SNU ?**
 - Le Service National Universel (SNU) vise à impliquer les jeunes français dans la vie nationale. Il a pour vocation la promotion de l'engagement et de favoriser le sentiment d'unité nationale à travers des valeurs communes, sous forme de « service civique ».
- **Les objectifs du SNU :**
 - Renforcer la cohésion sociale et territoriale
 - Prise de conscience par chaque génération des enjeux de la défense et de la sécurité nationale
 - Développer la culture de l'engagement
- **La population concernée :**
 - Les garçons et filles âgées de 15 à 16 ans.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

La mise en place du SNU :

- **Phase 1 (obligatoire) :** dite de **l'aboutissement citoyen** : 1 temps d'hébergement collectif **(15 jours) : séjour de cohésion** au cours duquel est notamment organisée une cérémonie de lever du drapeau français et chant de la Marseillaise, activités de secourisme, écologie, sport, citoyenneté etc.
- **Phase 2 (obligatoire) :** période d'engagement sous forme de **mission d'intérêt général (15 jours)** au sein d'**associations**, collectivités locales, institutions, organismes publics.
- **Phase 3 (facultative) :** poursuite volontaire d'un engagement de 3 mois minimum, pour les jeunes de 16 à 25 ans.
L'actuel service civique sera l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.



L'ENGAGEMENT DE LA FFBB DANS LA MISE EN PLACE DU SNU

- **Signature d'une convention tri-partite de participation au "SNU" :**
 - Ministère de l'éducation nationale
 - Ministère des Sports
 - Fédération Française de Basketball
- **Les objectifs de la FFBB dans sa participation au SNU :**
 - Soutenir les projets sur l'engagement des jeunes
 - Confirmer l'engagement citoyen de la FFBB
 - Promouvoir le basket auprès des jeunes : communiquer sur la possibilité d'occuper des fonctions salariés ou bénévoles dans le basket
 - Favoriser le lien avec le service civique

L'ENGAGEMENT DE LA FFBB DANS LA MISE EN PLACE DU SNU

- **Actions de la FFBB :**
 - Proposer des activités physiques, sportives et de cohésion en lien avec le basket dans le séjour de cohésion obligatoire pour les jeunes (phase 1) : animations, initiations
 - Favoriser l'accueil des jeunes dans nos structures (phase 2) :
 - Identifier les missions d'intérêt général pouvant être effectuées dans nos structures (ligues, comités, clubs, fédération) permettant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'engagement et au rôle du sport en faveur de l'intérêt général (respect des valeurs, dépassement de soi, esprit d'équipe etc.).
 - Animer et coordonner un réseau de référents dans la mise en place du SNU.

Appel à candidature lancé auprès des structures (comités et ligues) pour constituer le réseau des organismes volontaires



PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT



Document de travail

Qu'est-ce que la violence ?

La violence est l'action volontaire ou involontaire d'un ou plusieurs individus qui porte atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un autre individu.

Il peut s'agir de coups et blessures qui impliquent un contact direct entre l'agresseur et sa victime.

Mais constituent également des violences les agissements destinés à impressionner fortement, à causer un choc émotionnel ou un trouble psychologique.

Qu'est-ce qu'une violence à caractère sexuel ?

- **Les violences à caractère sexuel:**
- Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement sexuel.
- Elles peuvent prendre diverses formes :
 - les propos sexuels ou sexistes,
 - les invitations trop insistantes,
 - le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, les messages ou images pornographiques
 - l'utilisation de la force pour parvenir à ses fins (du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui..)

Prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport

- **Comment repérer les personnes en situation de souffrance ?**
- Cette vigilance peut se faire directement par le personnel de la structure mais aussi par des camarades qui pourront faire état d'un tel changement de comportement auprès de personnes au sein ou à l'extérieur de la structure sportive dans laquelle évolue le sportif.
- Cette souffrance peut être le résultat de diverses attitudes notamment raciste, homophobe, sexiste mais aussi suite à une ou plusieurs violences sexuelles. Cette souffrance peut aussi découler de la maltraitance sportive, ce qui renvoie aussi à la problématique plus générale des relations exclusives (entre sportif et entraîneur mais aussi entre sportifs) qui peuvent dévier vers une relation de domination excessive voire abusive.

Prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport

- Ces signaux de vigilance doivent être renforcés lorsqu'il est constaté ou rapporté un changement soudain, inhabituel et disproportionné dans le comportement du sportif. Un changement qui peut se répercuter sur sa motivation et sur sa performance sportive. Un changement qui s'explique par la situation de souffrance dans laquelle se trouve le sportif.
- Changement de comportement du sportif : comportement de repli / excessif

Prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport

Comment prévenir de tels agissements au sein d'une structure ?

Plusieurs pistes sont possibles. En voici quelques-unes (en termes de sensibilisation) proposées par la direction des sports.

Communiquer sur le fait que le bizutage est désormais un délit applicable au champ du sport.

Une information d'autant plus importante que les pratiques de bizutage constituent très souvent le point de départ de nombreuses autres dérives (à caractère sexuel notamment).

S'assurer, pour les structures accueillant des mineurs, que le n°119- Enfance en Danger soit bien affiché dans un lieu visible (obligation légale)

S'assurer de :

- l'insertion d'une mention sur le dispositif sur votre site internet ;
- la mise à disposition (outre l'affichage) de vos usagers et du personnel, dans des espaces visibles et accessibles, de plaquettes de sensibilisation.

Renforcer la sensibilisation du personnel et usagers vis-à-vis des conséquences juridiques des violences à caractère sexuel et du bizutage

Mise à disposition par le ministère des Sports de la deuxième édition du « petit guide juridique »

Prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport

- La FFBB a signé une convention de partenariat avec l'**association Colosse aux Pieds d'Argile (CAPA)** → dans ce cadre, une réunion d'information par an à destination des clubs dans chaque région peut être organisée afin d'accompagner les structures dans leurs actions de prévention et de sensibilisation des acteurs du monde sportifs aux risques pédophiles [prise en charge par la FFBB des frais de l'intervention de l'association CAPA]. Pour visiter le site : <http://www.colosseauxpiedsdargile.org/>



- Demande à adresser à la FFBB : citoyenne@ffbb.com (en référence à la note 2019-09-24 4 CDCI Partenariat CAPA rappel)

Prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport

- Le Ministère des sports met à disposition des outils de prévention téléchargeables sur le *site internet du ministère* « *pour mieux connaître, mieux prévenir, mieux traiter, mieux protéger* » (« *Comment agir face aux incivilités, violences et discriminations dans le champ du sport ?* » :
- http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/preventionoutils_oct2019.pdf.

Prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport

Si un cas de violence sexuelle est commis dans le cadre d'activités relevant de la Fédération Française de BasketBall : comment agir ?

Communiquer/Informer
immédiatement la
FFBB

Ouverture d'une
procédure
disciplinaire

Principe de
précaution

FOCUS SUR LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES POTENTIELLES EN MATIERE DE DISCRIMINATION, INCIVILITE ET VIOLENCES

De manière générale, la responsabilité est définie comme l'obligation de répondre des conséquences de ses actes. Cette responsabilité peut-être triple dans le cadre du sport : responsabilité disciplinaire, la responsabilité civile, et la responsabilité pénale

La responsabilité disciplinaire

Qui peut être concerné ?

Notamment, toutes personnes morales ou physiques qui sont licenciées à la fédération (ou agissant en qualité de dirigeant ou licencié de fait) peuvent engager leur responsabilité disciplinaire devant les organes compétents mis en place par la fédération.

. Quelles sont ses spécificités?

Les modalités sont prévues dans le règlement disciplinaire général et précisent notamment:

- le champ d'application de la responsabilité disciplinaire
- son organisation
- l'échelle des sanctions

La Responsabilité civile

-Qui peut être concerné ?

-Toute personne victime (ou auteur) d'un dommage peut être concernée : il peut s'agir des sportifs, des dirigeants, des éducateurs, des entraîneurs, des arbitres, des stadiers, des supporters mais aussi des clubs et des associations de supporters

Quelles sont ses spécificités?

-Si l'acte en question ne trouve aucune réponse sur le plan pénal, la victime peut tout de même obtenir réparation en application des règles du droit civil. On se situe ici dans le cadre d'une responsabilité civile délictuelle car l'auteur de violences et la victime ne sont pas dans une relation contractuelle.

La responsabilité pénale

Qui peut être concerné ?

Toute personne peut être concernée: il peut s'agir des sportifs, des dirigeants, des éducateurs, des entraîneurs, des arbitres, des stadiers, des supporters mais aussi des clubs et des associations de supporters en tant que personnes morales.

Quelles sont ses spécificités?

Elle vise certaines incivilités, les violences physiques, les violences verbales et psychologiques mais aussi les violences sexuelles et les discriminations,



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com